

---

Adresse des membres composant la société populaire d'Hébécourt à la Convention nationale, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des membres composant la société populaire d'Hébécourt à la Convention nationale, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 134;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19659\\_t1\\_0134\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19659_t1_0134_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Vive la République une et indivisible. Vive la Convention nationale.

Les citoyens de la société populaire et des tribunes de Béthune soussignés.

*Suivent 111 signatures.*

z

[*Les membres composant la société populaire d'Hébécourt à la Convention nationale, Hébécourt, le 12 brumaire an III*] (45)

Citoyens législateurs,

Les plus vifs applaudissements de nos concitoyens ont accueilli votre adresse au peuple français. C'étoit l'élan sublime et naturel de la vertu, rendant hommage à la vérité.

Une promulgation solennelle faite au peuple assemblé le trente vendémiaire dans le temple de l'Être suprême, à consacré ce moment de sagesse et de justice, le peuple toujours bon juge, quand il n'est point égaré par les intrigants, a apprécié les grandes vérités que lui disent ces représentants, et ils le mettent soigneusement en garde contre ces hommes outrés qui se disent exclusivement ses amis, ne chercheroient qu'à le tromper.

Législateurs, l'esprit public est excellent dans cette commune, le patriotisme y triomphe, nous n'y reconnoissons d'autre guide que le pur amour de la liberté, d'autres principes que ceux de l'égalité, de la probité et de l'humanité, d'autre centre de réunion que la Convention nationale, ces sentimens se sont manifestés par l'enthousiasme général aux cris de vive la République, vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

*Suivent 20 signatures.*

a'

[*La société populaire de Pierrelatte à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (46)

Représentants du peuple,

La lecture de votre adresse au peuple français, a été entendue par la société populaire de cette commune, avec le plus vif enthousiasme et la plus grande satisfaction.

Renfermant les principes qui caractérisent des vrais républicains, elle nous servira de guide dans la marche révolutionnaire, que nous voulons suivre avec exactitude, étants toujours unis de cœur et d'âme à la Convention, et prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour les succès de ses glorieux travaux.

(45) C 328 (2), pl. 1454, p. 24.

(46) C 328 (2), pl. 1454, p. 31.

Continués législateurs, de maintenir la justice et la vertu à l'ordre du jour, déclarés une guerre à mort aux continuateurs de Robespierre, à tous ces anarchistes et vils intrigans, qui ne peuvent avoir une existence, qu'au centre des calamités publiques, et qui sous le masque du patriotisme, cherchent à s'emparer d'un pouvoir que le peuple n'a confié qu'à la Convention.

Périssent tous ces hommes qui peu satisfaits d'avoir répandu la terreur sur toute la surface de la République, voulaient en nous provoquant à la guerre civile, établir leur puissance despotique sur un tas de cadavres, sur les vols et les dilapidations des fortunes publiques et privées.

Oui, législateurs, fermes à votre poste, ne le quittés qu'après avoir établi notre gouvernement, sur des bases inébranlables, et après avoir détruit les ennemis intérieurs et extérieurs de la République.

Fixant enfin l'opinion publique, que le cri de ralliement de tous les Français soit celui de vive la République, vive la Convention.

Les membres composant la société populaire de la commune de Pierrelatte.

AFFORTY, *président*, PAUME, *secrétaire*  
et 88 autres signatures.

8

a

**L'agent national près le district d'Auxerre, département de l'Yonne, écrit que cent sept articles de biens nationaux et d'émigrés, estimés 20 597 livres, ont été vendus, du 3 au 7 Brumaire, 167 850 liv.**

b

**L'agent national près le district de Villefranche [sur-Saône], département du Rhône, envoie le tableau des ventes des biens d'émigrés faites dans la deuxième décade de vendémiaire, dont l'estimation s'élève à 69 180 liv., et la vente à 397 150 liv. (47)**

c

**L'agent national près le district de Mauriac, département du Cantal, écrit que, depuis le mois de pluviôse, des biens d'émigrés estimés 1 142 638 liv., ont été vendus 3 276 150 liv.**

(47) P.-V., L, 81. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).